



ANNEXE : Ressources disponibles pour aider les entreprises à lutter contre les risques liés aux vagues de chaleur

- Des ressources pédagogiques sur le travail en cas de vagues de chaleur sont disponibles sur [le site du Ministère](#), dont un [guide de prévention](#) (élaboré en 2024) en partenariat avec l'INRS, l'OPPBTP et la CCMSA, qui peut utilement être diffusé auprès des entreprises et acteurs de la prévention.
- L'INRS propose de nombreux documents contenant des préconisations à l'attention des entreprises et des salariés en cas de fortes chaleurs, et sont disponibles sur son site internet : [Travail à la chaleur. Périodes de forte chaleur - Risques - INRS](#)
- L'OPPBTP propose également de nombreux documents de sensibilisation sur son site internet, accessibles à la page suivante : [Fortes chaleurs et canicule sur les chantiers - Prévention BTP \(preventionbtp.fr\)](#) ainsi qu'un [guide détaillé dédié aux équipements rafraîchissants en périodes de fortes chaleurs](#).
- Des ressources pédagogiques adaptées au secteur des travaux publics et des bonnes pratiques pour améliorer les conditions de travail sur les chantiers sont également disponibles sur les sites :
 - De la Fédération nationale du bâtiment et des travaux publics (FNTP) dont un rétroplanning sur la prévention des risques liés aux fortes chaleurs : [Prévention des risques liés aux fortes chaleurs | FNTP](#).
 - De la Fédération Française du Bâtiment (FFB) dont la semaine de la prévention 2026 portait sur « [Anticiper le risque météo](#) » : [Prévention des risques chantier / Que faire en cas de forte chaleur ? | FFB](#)
- Santé publique France diffuse au niveau national [des supports d'information \(dépliants, affichettes, vidéos, spots TV, spots radio, documents\)](#) sur la prévention des risques liés aux fortes chaleurs. Ils sont destinés à tous les publics et notamment aux travailleurs manuels.
- L'Agence de la transition écologique (ADEME) propose [sur son site](#) des ressources pour trouver des solutions et initier des projets de transition écologique, parmi lesquelles un guide dédié aux entreprises : [En entreprise, comment s'engager dans un parcours d'adaptation au changement climatique ?](#)
- Le numéro vert « Canicule Info Services » (**le 0 800 06 66 66**) est également activé en amont ou en période de vigilance canicule. Il permet de répondre aux interrogations individuelles sur le risque canicule, y compris en milieu professionnel.